

UNIVALOM

Siège:

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :..... 38

En exercice :..... 23

Présents :..... 13

Votants :.....

Procuration.....

Date de la convocation:

21 Juin 2018

SEANCE DU 29 Juin 2018

Délibération 2018-18

OBJET : Transfert de personnel de la CASA - Modification du tableau des effectifs

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 29 juin à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Original

Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Claudine MAURY, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Membres suppléants :

Christine SYLVESTRE, Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux Collectivités membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentantS de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame Martine BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20180629-2018-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires, Et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Le 8 février 2018, un Pôle Métropolitain constitué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CAAA), a été créé afin de développer des projets communs dans différentes thématiques, notamment dans la valorisation des déchets.

De ce fait, il est apparu opportun de créer un réseau uniformisé de déchèteries sur le territoire du Pôle Métropolitain. Ainsi, par délibération en date du 10 Avril 2018, UNIVALOM a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour la compétence optionnelle.

Par ailleurs, UNIVALOM a établi un nouveau partenariat depuis le 1^{er} Janvier 2018 avec CITEO (fusion d'Ecoemballage et Eco-Folio) de manière à optimiser des soutiens financiers destinés au développement du tri sélectif et au recrutement d'ambassadeurs du tri, compétence qui lui échoit de droit. C'est ainsi que par délibération du 10 avril 2018 le Comité syndical a acté l'embauche en 2018 d'ambassadeurs du tri pour le compte des deux territoires de la CAPL et de la CAPG. Il convient donc à présent d'incorporer également les agents de la CASA affectés à ces missions concernant le tri des déchets définissant ainsi une politique commune pour le Syndicat de tri de la collecte sélective pour ce large territoire.

Actuellement, 36 postes sont affectés sur les 7 déchèteries transférées et 14 postes à la communication sur la Collecte sélective. Cependant les Syndicats mixtes ouverts constitués de Collectivités territoriales, de groupements de Collectivités et d'autres personnes morales de droit public ne sont pas des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Par conséquent, la procédure de transfert des agents concernant généralement les EPCI ne leur est pas applicable.

De plus, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit spécifiquement la procédure de transfert du personnel pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les non-titulaires. Aussi, il convient d'appliquer les règles générales de droit commun entre personnes publiques en matière de transfert des agents pour les syndicats mixtes ouverts, à savoir les procédures de mobilité reposant sur demande de l'agent.

De ce fait, 43 agents vont intégrer par voie de mutation ou de recrutement notre effectif. Il est donc nécessaire de créer les emplois suivants au sein du Syndicat :

Filière Administrative :

- | | |
|---|---|
| - Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe | 1 |
| - Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 |
| - Adjoint administratif | 1 |

Filière technique :

- | | |
|---|----|
| - Technicien | 1 |
| - Agent de maîtrise principal | 3 |
| - Agent de maîtrise | 7 |
| - Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe | 4 |
| - Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 15 |
| - Adjoint technique | 10 |

En outre, les 7 postes actuellement occupés par des agents en contrat à Durée Déterminée de droit public seront recrutés par notre organisme en contrat à Durée Déterminée ou Indéterminée de droit privé conformément aux dispositions prévues par la Convention Collective Nationale des déchets.

Par ailleurs, et afin de permettre au Syndicat d'assurer ses missions de façon optimale, suite à sa restructuration et à ses nouvelles compétences, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
- 1 poste de chargé de mission à temps non complet dans le domaine de la gestion et de la maintenance du parc automobile d'UNIVALOM. Il s'agira ainsi d'assurer le bon entretien de la flotte de véhicules d'UNIVALOM qui comprend désormais, en plus des 5 camions poids-lourds déjà présents pour la régie de transport du Syndicat, 11 engins dans les déchèteries, 7 véhicules utilitaires légers et 5 de véhicules légers, soit un total de près de 30 véhicules roulants.

Pour l'exercice de cette mission, le fonctionnaire territorial, recruté dans le cadre des dispositions du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 au titre d'une activité accessoire, percevra une indemnité mensuelle égale à 50% de l'indice majoré 325 représentant au maximum 15% du temps complet applicable dans la Fonction Publique Territoriale.

et de recruter :

- 1 employé d'administration en contrat de droit privé.

Il convient de réviser et d'actualiser le tableau des effectifs ci-annexé, qui fait une synthèse des postes existants pourvus et non pourvus, d'intégrer les agents en mutation et parallèlement de recruter de nouveaux agents.

Il est précisé que le projet global relatif au transfert de tous ces agents et à la modification de l'organisation du Syndicat a reçu l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 Juin 2018

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'ENTERINER le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'Unanimité

- ENTERINE le tableau des effectifs ci-annexé,
- AUTORISE Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20180629-2018-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018